PREJ, ARPEJ, ELSP, tous dans la même charrette !

UR UFAP de Lyon

Le 13 Juin 2024

L' **UR UFAP UNSa Justice de Lyon** n'oublie pas les événements du 14 mai 2024 qui nous ont tous marqué. En ce qui nous concerne, le choc est encore bien présent, et quand on voit comment notre administration se comporte, on a vraiment l'impression qu'ils n'ont rien appris et qu'ils ne savent pleurer que des larmes de crocodile.

Depuis des années, les services concernés tentent de concilier les exigences des tribunaux avec la pénurie d'agents, affrontent les crises d'autorité des magistrats qui ne s'intéressent pas aux contingences matérielles de la pénitentiaire, se battent contre la gendarmerie et la Police pour obtenir des prêts de main forte ou des soutiens, reçoivent les pressions permanentes de la DAP via la DISP et qui a son tour engage les agents dans des conditions souvent inacceptables (durée, absence de temps de pause, de temps de repos entre 2 missions, etc.).

Le déni de la DAP concernant les difficultés remontées se matérialise toujours de la même manière avec la technocratie aux commandes, préférant ne pas voir les causes véritables : **c'est une question d'organisation !**

Pourtant celles-ci, selon nos informations, semblent avoir été très clairement établies par le cabinet d'audit Ernst & Young (qui semble avoir touché au passage 50 000 €). On était déjà habitués à ces coûteux éclairages, en 2022, un marché de 324 000 euros a été confié au Boston Consulting Group (BCG), un cabinet américain, au sujet de « *l'assistance au transfert intégral de missions d'extractions judiciaires à l'administration pénitentiaires* ».

Tout ça pour éviter d'avoir à constater officiellement que le problème N°1 c'est le manque d'effectif en face de l'injonction de la DAP de ne plus avoir de libérations à cause des impossibilités de faire.

Du coup, la DISP réunissait le 12 Juin 2024 des personnels des missions extérieures et les OS. Exercice fort intéressant s'il en est, l'administration crée des déficits et cherche des cautions pour rattraper le manque d'effectifs qu'elle a elle même organisé.

Escortes panachées ou escortes à 2 ?

Le DI demande aux Syndicats de se positionner sur la manière dont il envoie les personnels au casse pipe !!

Quand on n'assume pas ses manquements, on essaie de les faire porter par les syndicats, voilà donc quel était le véritable but de la réunion du 12 Juin portée par le DI et son triste porte flambeau du jour.

ur.lyon@ufap.fr

Parce que sur le fond, tout le déroulement de la réunion c'était : « on sait, on comprend, mais on peut pas , on a pas le droit, on a pas l'argent, il faut du temps...».

Le Ministère de la Justice refuse de faire un état des lieux des postes de visio conférence dans les juridictions, c'est quand même éclairant !
Cet aspect de frilosité est particulièrement vivace par rapport à ce sujet de développement des visio conférences avec des magistrats qui ont d'emblée donné le ton : ils ne **VEULENT** pas y recourir.

L'administration, toujours prompte à les soutenir va jusqu'à nous brandir un problème de constitutionnalité, ils se foutent vraiment tous de nous !

Alors l'UFAP UNSa Justice se positionne et exige dans les plus brefs délais :

- Aucune escorte à 2
- Aucune escorte panachée
- Aucune sortie avec un détenu sans armement et formation
- Développement de la visio conférence pour les missions qui peuvent éviter la sortie d'un détenu ou en application de l'article D.706-71 du code de procédure pénale qui dispose que c'est la voie à favoriser pour un détenu « *si son transport paraît devoir être évité en raison des risques graves de trouble à l'ordre public ou d'évasion* »
- Tenue civile en fonction de la missions
- Possibilité de faire le plein d'essence dans plusieurs stations service et pas seulement chez total
- Dotation de véhicules banalisés de minimum 150 Chevaux pour arrêter avec les kangoos et autres bagnoles faites pour livrer du pain, mais pas escorter des détenus
- Retirer les sérigraphies pour un objectif cible de 80 % de véhicule banalisés du parc ESP
- Déploiement rapide des armes longues
- Ilotage en détention qui ne vise pas à faire des économies de personnel, mais à sécuriser les mouvements
- Cessation immédiate du travail en mode dégradé
- Recruter des personnels de surveillance en masse et de ce fait, augmenter significativement leur rémunération (et pas que celle des surveillants au passage).

Est-ce que c'est assez clair là ??!!

Pour l'**UR UFAP UNSa Justice de Lyon**

C.ROCHIS, S.ROYERE, D.VERRIERE

ur.lyon@ufap.fr